

Conseil scientifique - Formation plénière**Compte rendu****Mardi 8 décembre 2020, 14h – 15h, séance en visioconférence**

Présents : Ghazala Azmat, Aliénor Balaudé, Régis Bismuth, Olivier Borraz, David Cadier, Dominique Cardon, Pablo Cussac, Nicolas Delalande, Didier Demazière, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Séverine Dusollier, Martial Foucault, Pierre François, Roberto Galbiati, , Martin Giraudeau, Angela Greulich, Florence Haegel, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Benjamin Marx, Thierry Mayer, Fabrice Melleray, Frédéric Mion, Janie Pélabay, Guillaume Plantin, Lucas Puygrenier, Xavier Ragot, Frédéric Ramel, Paul-André Rosental, Émilien Ruiz, Mirna Safi, Francesco Saraceno, Nicolas Sauger, Dina Waked, Cornelia Woll.

Absents ou excusés : Florence Bernault

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission à la Direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, directrice du pôle académique de la DRH

François-Joseph Ruggiu, directeur de l'INSHS

Guillaume Plantin souhaite la bienvenue, notamment aux nouveaux membres élus du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle assure la présidence de séance jusqu'à l'élection à la présidence du Conseil scientifique.

1 / Élection à la présidence du Conseil scientifique

Eberhard Kienle fait état d'une candidature déclarée, celle de Cornelia Woll, qui a envoyé une profession de foi et qui va s'exprimer devant le Conseil pour donner les objectifs de sa présidence.

Aux arguments développés dans sa lettre de candidature adressée aux membres du Conseil, Cornelia Woll ajoute qu'elle souhaite réaffirmer son attachement au Conseil scientifique, dont elle a suivi l'évolution tout au long de sa carrière à Sciences Po, depuis son entrée à la direction scientifique en 2009. Depuis la création du Bureau scientifique la même année, puis la réforme des statuts de la FNSP et de l'IEP de Paris en 2016, le Conseil est devenu, sous la présidence de Marc Lazar, un lieu d'échanges

constructifs et très précieux où les membres élaborent ensemble les grandes lignes du développement scientifique et des critères d'excellence de Sciences Po. Cette instance permet aux élus de mieux comprendre les enjeux qui concernent les différentes disciplines et les centres de recherche. Elle a pu apprécier les progrès dans la qualité des débats et la profondeur des enjeux qui ont pu être traités. C'est pour maintenir et développer une telle dynamique qu'elle présente donc sa candidature, avec la conviction que le Conseil scientifique a la force et la maturité nécessaires pour porter la voix de la communauté académique, et ainsi contribuer activement à la politique et au développement de Sciences Po dans son ensemble. Elle serait heureuse et honorée de présider les débats et d'assurer le lien avec la Direction de Sciences Po, notamment la direction scientifique, ainsi qu'avec les autres instances en place, si les membres veulent bien lui accorder leur confiance.

Eberhard Kienle donne la parole aux membres qui voudraient poser des questions à la candidate. En l'absence de demande de parole, il procède au vote.

Les membres du Conseil scientifique élisent à l'unanimité des présents Cornelia Woll à la présidence du Conseil scientifique.

Eberhard Kienle adresse ses félicitations à Cornelia Woll au nom de tous les membres et lui transmet la présidence de la séance.

Cornelia Woll remercie tous les membres pour la confiance qu'ils lui ont témoignée. Elle rend hommage à Marc Lazar. Marc Lazar a été le dernier président du Conseil scientifique sous son ancienne forme (2010-2016) et le premier président du Conseil sous sa forme actuelle (2016-2020), soit dix ans de présidence. S'y ajoute une longue liste de responsabilités académiques au sein de l'Institut. Au nom de l'ensemble de la communauté académique, elle salue son autorité intellectuelle, son expérience, sa dimension pluridisciplinaire, son sens politique, son souci de l'intérêt général et sa hauteur de vue. Marc Lazar a excellé dans l'exercice de sa fonction au Conseil scientifique. Il a grandement contribué à donner à cette jeune instance sa dynamique collective, à veiller à la qualité, à la vitalité, mais aussi à la sérénité des débats, à assurer le sérieux et la rigueur des arbitrages et des décisions qui ont été rendus, à donner à ce Conseil le poids et la reconnaissance institutionnelle qu'il a aujourd'hui. Il sera donc difficile de succéder à Marc Lazar, mais Cornelia Woll se dit heureuse d'avoir la confiance des membres, et ne doute pas qu'ils sauront tous ensemble relever ce défi. Elle adresse donc ses félicitations à Marc Lazar pour ses dix ans de service.

Cornelia Woll propose de procéder à un tour de table, en raison de l'arrivée de nouveaux membres, notamment dans les collèges doctorants et assistants de recherche post-doctorants, en commençant par celles et ceux-ci.

Aliénor Balaudé est doctorante au Centre de sociologie des organisations et travaille sur la politique d'excellence allemande.

Pablo Cussac est doctorant en troisième année au Centre d'études européennes et de politique comparée. Il prépare une thèse sur les dispositifs d'évaluation de la qualité enseignante au Mexique et au Chili sous la direction de Philippe Bezes et d'Hélène Combes.

Lucas Puygrenier est doctorant en deuxième année au CERI et prépare une thèse en science politique sous la direction de Béatrice Hibou.

David Cadier est chercheur post-doctorant au CERI (où il avait déjà fait son doctorat au début des années 2010) sur le projet européen EULISTCO. Par ailleurs, il enseigne à PSIA et s'occupe du programme d'échanges à Sciences Po University Consortium. Il travaille sur l'Europe centrale et l'analyse conceptuelle de la politique étrangère.

Cornelia Woll propose ensuite aux élus déjà en poste de se présenter.

Paul-André Rosental est professeur des universités au centre d'histoire, directeur adjoint à la recherche et représente le directeur du centre d'histoire, Marc Lazar. Il travaille sur la question de l'histoire biopolitique aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles.

Sabine Dullin est professeure des universités au centre d'histoire, et siège au Conseil en qualité de directrice du département d'histoire. Ses recherches et enseignements portent en particulier sur l'histoire de la Russie contemporaine, dans ses dimensions à la fois politiques et internationales.

Nicolas Delalande est *associate professor* FNSP au centre d'histoire, où il travaille sur l'histoire politique et l'histoire économique au XIX^{ème} siècle/début du XX^{ème} siècle. Il se déclare très heureux de rejoindre le Conseil, où il a été élu avec sa suppléante, Emmanuelle Loyer.

Bénédicte Barbé précise que pour l'histoire, le binôme Florence Bernault, professeure des universités et Guillaume Piketty, *full professor* FNSP, a été réélu.

Émilien Ruiz est *assistant professor* FNSP depuis 2018 au centre d'histoire de Sciences Po. Ses travaux portent sur l'histoire de l'État et de la fonction publique, ainsi que sur les transformations numériques de l'écriture de l'Histoire. Il est le suppléant de Mathieu Fulla.

Benjamin Marx est *assistant professor* FNSP depuis 2018 au département d'économie, après une thèse au MIT. Ses travaux se situent à l'intersection de l'économie du développement et de l'économie politique. Sa suppléante est Kerstin Holzheu, qui est spécialiste de l'économie du travail.

Ghazala Azmat est professeure des universités au département d'économie. Ses travaux portent sur l'économie du travail et de l'éducation. Son suppléant est Sergei Guriev.

Roberto Galbiati est directeur de recherche au CNRS et membre du département d'économie. Il travaille principalement sur l'économie politique, et l'analyse économique du droit, au travers d'une approche empirique et intertemporelle. Son suppléant est Nicolas Cœurdaquier, spécialiste de macroéconomie internationale.

Francesco Saraceno travaille à l'OFCE, le centre de recherche en économie appliquée. Il s'occupe principalement des affaires européennes et de la macroéconomie européenne.

Thierry Mayer est professeur des universités à Sciences Po depuis 2009. En tant que directeur du département d'économie, il est membre de droit du Conseil. Il dirige également l'UMR et le centre de recherche qui regroupe les économistes à Sciences Po.

Xavier Ragot est président de l'OFCE et professeur au département d'économie.

Séverine Dusollier est professeure des universités à l'école de droit depuis 2014. Elle est spécialiste de la propriété intellectuelle, des communs. Elle siège au Conseil en qualité de directrice de l'unité de recherche de l'école.

Régis Bismuth est professeur à l'école de droit depuis 2016. Il siège au Conseil en tant que directeur du département de droit. Il est spécialisé en droit international économique et travaille entre autres sur les questions d'extraterritorialité ou sur le droit animalier et l'éthique animale.

Fabrice Melleray est professeur à l'école de droit depuis 2018, où il est professeur de droit public, spécialisé en droit administratif. Il est élu en binôme avec Alain Pottage.

Dina Waked est *associate professor* FNSP à l'école de droit depuis 2013, et directrice du programme doctoral en droit. Elle travaille sur le droit de la concurrence et sur l'analyse économique du droit. Elle a pour suppléant Jean d'Aspremont.

Alain Dieckhoff est directeur de recherche au CNRS et directeur du centre de recherches internationales. Ses travaux portent à la fois sur les questions de politique et société dans l'État d'Israël contemporain et sur des études comparées sur les nationalismes contemporains.

Eberhard Kienle est directeur de recherche au CNRS, rattaché au CERI. Il travaille sur les trajectoires historiques de l'État au Moyen-Orient et sur des sujets d'économie politique liés aux guerres. Il est élu en binôme avec Réjane Sénac.

Florence Haegel est *full professor* FNSP en science politique. Elle travaille dans le domaine de la sociologie politique (partis politiques, participation politique, socialisation politique...). En tant que directrice du CEE, elle est membre de droit du Conseil.

Janie Pelabay est chargée de recherche FNSP au CEVIPOF depuis 2010. Elle travaille et enseigne sur les questions d'identité politique et de gestion publique du pluralisme. Elle est élue en binôme avec Caterina Froio, *assistant professor* FNSP au CEE, qui travaille sur l'extrême droite et les usages d'Internet.

Martial Foucault est professeur des universités en science politique, en poste à Sciences Po depuis 2013. Il siège au Conseil en tant que président du CEVIPOF. Ses travaux portent essentiellement sur les comportements électoraux, après des débuts plus proches de l'économie politique.

Nicolas Sauger est directeur du CDSP, professeur des universités en science politique. Il travaille principalement sur les questions de méthodes et d'élections.

Frédéric Ramel est professeur des universités en science politique depuis 2012. Il est directeur du département de science politique, et est donc membre de droit du Conseil.

Il est en ce moment coordinateur d'une ANR consacrée à la constitution et à l'usage des bases de données en matière de conflits armés. Il travaille aussi sur la sensibilité, et notamment la bienveillance, dans l'espace mondial.

Cornelia Woll précise qu'elle est elle-même élue au titre du département de science politique, dans le cadre d'un binôme avec Christophe Jaffrelot, expert sur l'Inde.

Dominique Cardon est *associate professor* FNSP en sociologie. Il siège au conseil en tant que directeur du médialab. Il travaille sur la circulation de l'information dans l'espace public et sur les techniques d'intelligence artificielle.

Olivier Borraz, directeur de recherche CNRS, siège en tant que directeur du centre de sociologie des organisations. Ses recherches portent en ce moment sur le domaine de la gestion de crise et de sa préparation.

Didier Demazière est élu en binôme avec Gwenaële Rot, professeure des universités et sociologue du travail. Il est lui-même directeur de recherche au CNRS et membre du centre de sociologie des organisations. Ses travaux portent sur les carrières professionnelles, les marchés du travail et les rémunérations, en particulier dans le monde politique.

Angela Greulich est professeure des universités à l'OSC. Elle est la suppléante d'Emanuele Ferragina. Elle travaille sur des questions de démocratie, principalement au travers d'un corpus sur la fécondité dans les pays européens.

Mirna Safi siège au Conseil en tant que directrice de l'OSC. Ses travaux portent l'immigration, les discriminations et les inégalités. Elle est *associate professor* FNSP.

Martin Giraudeau est *assistant professor* en sociologie au centre de sociologie des organisations. Il travaille en sociologie économique et en sociologie des sciences et des technologies, avec souvent une composante historique (pratiques de comptabilité et de gestion dans les entreprises sur la période contemporaine). Il est élu en binôme avec Sukriti Issar, de l'OSC.

Jeanne Lazarus, chargée de recherche CNRS, est directrice du département de sociologie et présidente du Conseil de l'Institut. Elle travaille sur les questions bancaires et sur les questions d'argent.

2 / Intervention de François-Joseph Ruggiu, directeur de l'INSHS, CNRS

Cornelia Woll donne la parole à François-Joseph Ruggiu, qui va présenter l'Institut des sciences humaines et sociales du CNRS, dont il est le directeur.

François-Joseph Ruggiu remercie le Conseil de l'avoir invité et rappelle qu'il est membre du Conseil de l'Institut, même s'il ne peut pas assister aux réunions aussi souvent qu'il le souhaiterait. Il est donc heureux de pouvoir s'exprimer devant le Conseil scientifique.

Si Sciences Po a une relation très étroite avec la gouvernance du CNRS, avec Frédéric Mion et avec Guillaume Plantin, il est également important d'avoir un contact plus

direct et plus général avec les instances scientifiques qui animent la vie de l'institution. En tant que directeur de l'INSHS et surtout via ses directrices et directeurs adjoints scientifiques, M. Ruggiu a des contacts très réguliers avec les directrices et directeurs des unités communes avec Sciences Po.

Il souhaite donner aux membres du Conseil scientifique une vision large et générale des missions que remplit l'INSHS. Sciences Po et le CNRS discutent certes souvent dans des configurations différentes, les deux parties ont une bonne connaissance de leurs périmètres communs, mais il était intéressant de transmettre aussi des informations plus générales sur les missions accomplies par l'INSHS aussi bien dans les champs scientifiques qui intéressent Sciences Po qu'auprès d'un public plus vaste.

M. Ruggiu présentera tout d'abord des éléments généraux sur l'INSHS, ses missions, notamment transverses, et dans un deuxième temps, il fera un point sur sa relation avec Sciences Po.

1. L'INSHS et ses missions

L'INSHS est l'un des dix instituts que compte le CNRS. Son rôle est de participer à la définition de la politique de l'organisme et de la mettre en œuvre à son échelle. L'INSHS, qui est le seul de ces instituts à couvrir les disciplines de sciences humaines et sociales, n'agit donc pas seul, mais dans le cadre d'une politique globale, construite à l'échelle de ces dix instituts. La politique englobante du CNRS est à garder en ligne de mire.

L'INSHS est l'un des plus grands instituts du CNRS au niveau du nombre d'unités (environ 300, dont 200 UMR) et du personnel (3 000 employés du CNRS dans ses laboratoires). Il est également extrêmement divers en matière de disciplines et de thématiques, et donc hétérogène concernant les cultures scientifiques et les pratiques. L'INSHS peut donc parfois s'adresser aux sociologues ou aux historiens, mais son rôle reste de prendre en compte toutes les disciplines qui sont dans son périmètre, ce qui n'a rien de simple. Ses forces de recherche sont particulièrement concentrées à Paris et Île-de-France (50 %), et il est aussi très représenté à l'international, avec une trentaine d'unités à l'étranger, couvrant une centaine de pays.

L'INSHS dispose de marges de manœuvre limitées, avec un budget annuel hors masse salariale aux environs de 18-19 M€, 40 à 50 chercheurs recrutés par an, et 30 à 40 concours ITA. L'INSHS joue un très fort effet d'entraînement sur l'ensemble de l'ESR, en raison du caractère d'organisme national du CNRS, du fait de l'orientation de l'INSHS vers la recherche fondamentale, avec des recherches avant tout guidées par la curiosité en parallèle à une politique scientifique clairement affirmée, et à cause de la visibilité internationale globale (l'INSHS est le premier partenaire de l'ERC au niveau européen).

M. Ruggiu présente à l'écran un histogramme de la répartition des chercheurs par section ou comité national, dont les sections 36 et 40, qui sont parmi les plus importantes en matière d'effectifs pour l'Institut, et une carte des UMR, qui sont extrêmement partenariales. En moyenne, chaque UMR compte 20 % de chercheurs CNRS, et donc 80 % d'enseignants-chercheurs ou d'enseignantes chercheuses de

l'extérieur, alors que 50 % du personnel de support et de soutien vient du CNRS. L'implantation présente effectivement une hypertrophie en matière du nombre d'unités, mais encore plus de celui des chercheurs, au niveau de Paris, d'abord par rapport au reste de l'Île-de-France et ensuite à la province. Il présente enfin une carte des UMR intégrées dans des sites IDEX ou I-Sites : la moitié des UMR sont concernées, mais il mentionne également des unités qui sont en dehors de ce type d'établissements ou de sites, mais qui répondent aux critères d'excellence et de définition partagée de la politique scientifique visés par l'INSHS. C'est un indicateur important, encore récemment souligné par l'audit de la Cour des comptes. L'INSHS place en région parisienne les unités de Sciences Po dans le bloc Université de Paris – Alliance Sorbonne-Paris-Cité.

En matière de missions, l'INSHS a une vocation nationale et porte donc un ensemble d'actions transversales :

- ❖ Soutien aux réseaux, qu'il s'agisse des MSH (maisons des sciences de l'Homme) sur le territoire national, ou du soutien à l'ensemble de ses réseaux (groupements d'intérêt scientifique, de recherche, RTP...).
- ❖ Soutien aux infrastructures telles que les projets Huma-Num et Progedo (liés à Sciences Po via l'UMS CDSP, qui porte une bonne partie de leurs emplois).
- ❖ Soutien à la science ouverte, au travers d'outils comme OpenEdition (et sa plate-forme Revue.org).
- ❖ Dispositifs de soutien à l'innovation : actions comme le salon Innovative SHS.

Depuis une quinzaine d'années, l'INSHS traverse un contexte global de réorganisation de l'ESR, qui avait commencé au début des années 2000. Le mouvement est aujourd'hui à son apogée, et devrait rentrer dans une phase de consolidation. Ainsi, les SHS sont en train d'acquérir une forme de centralité qu'elles n'avaient pas avant les années 2000 :

- ❖ Les universités fusionnées et les établissements expérimentaux ont pris conscience qu'ils ne pourront pas accéder à la forme d'excellence mondiale qu'ils visent s'ils n'ont pas des SHS de niveau international. C'est un mouvement très sensible.
- ❖ La conscience de l'épineuse question des défis sociaux : certaines grandes questions, importantes pour la Nation, ne peuvent pas être résolues par la voie technologique et doivent être abordées d'emblée avec un questionnement SHS. Cette question est « épineuse », parce qu'il est visible que cette matière d'appréhender est positive pour les SHS mais qu'elles ne doivent pas non plus être instrumentalisées ou réduites à cette question d'analyse. Il y a aussi des recherches guidées par la curiosité, par l'avancée des connaissances qui sont les cœurs de métier de l'INSHS et qui doivent persister.

Dans ce nouveau contexte, l'objectif de l'INSHS est de faire en sorte que les recherches en commun bénéficient au mieux de ces évolutions. C'est dans ce cadre que l'INSHS a mis en place cette politique de soutien aux réseaux et d'actions transversales [problème de connexion] fondée sur la complémentarité avec les partenaires

universitaires, les écoles et les autres organismes. L'INSHS considère que l'UMR est un outil partenarial clé et le lieu d'inscription d'une politique scientifique partagée.

François-Joseph Ruggiu rappelle les grands piliers de la politique scientifique de l'INSHS:

- ❖ Le renouvellement de disciplines spécifiques relevant du CNRS (avant tout l'archéologie et l'anthropologie)
- ❖ Un ensemble de priorités méthodologiques (essentiellement les humanités numériques, les questions liées à la formalisation et à la quantification)
- ❖ Les études de genre et la question des études aréales
- ❖ L'accompagnement des thématiques émergentes (SHS et intelligence artificielle, SHS et santé, questions d'éducation...)

2. Les enjeux du partenariat avec Sciences Po

Si le spectre de l'INSHS est bien plus ample que celui dans lequel le partenariat avec Sciences Po est mis en œuvre, cela reste pour l'Institut un partenariat d'excellence.

- ❖ Ce partenariat doit continuer à vivre en conservant le même niveau de qualité.
- ❖ C'est le sens du lien entre UP et ASPC (Alliance Sorbonne-Paris-Cité) dont Sciences Po est membre.
- ❖ La position du CNRS est d'être un partenaire des établissements. L'INSHS n'est donc pas une partie de Sciences Po, pas plus qu'une partie de l'UP ou de l'ASPC : le CNRS a sa propre stratégie, ses forces. Néanmoins, il a pour principe d'établir un partenariat approfondi avec l'ensemble des établissements qui le souhaitent. Avec Sciences Po, il y a déjà un existant de très grande qualité, avec ces unités mixtes qui occupent une place remarquable dans le paysage de l'ESR français et international.

3. Échanges avec le Conseil scientifique

Paul-André Rosental remercie M. Ruggiu pour sa présentation, qui intéresse au plus haut point les historiens, car le Centre d'histoire serait très intéressé par un régime d'UMR, ayant même engagé à plusieurs reprises des démarches en ce sens.

François-Joseph Ruggiu confirme que ce sujet a déjà été évoqué. En tant qu'historien, il a pu prendre connaissance de la très grande qualité des recherches menées au CHSP. Néanmoins, l'INSHS est déjà en partenariat avec un grand nombre d'unités, dans un contexte de moyens contraints et limités. De plus, la situation, souhaitée par l'INSHS, de partenariat fort et renforcé avec les établissements implique de faire des choix : il doit y avoir dans les établissements des unités mixtes avec le CNRS extrêmement fortes, dans lesquelles l'INSHS investit des moyens, mais aussi des unités d'excellence qui ne sont pas en partenariat avec le CNRS et auxquelles l'établissement doit de son côté consacrer des moyens. L'INSHS est très intéressé par la qualité des recherches menées au CHSP, mais conserve le sentiment que chaque établissement partenaire doit avoir des unités dans lesquelles il peut déployer sa stratégie en propre, sans le label du CNRS. Pour autant, une partie des dispositifs mis en place par le CNRS, comme la TGIR Huma-Num, Progedo ou Revue.org restent accessibles à toute unité de France,

sans aucune exclusive. Il y a donc des moyens de travailler ensemble sans passer par une transformation en UMR.

3/ Questions diverses

Guillaume Plantin indique la tenue d'un événement institutionnel impliquant également dans une large mesure les chercheurs : la Semaine des libertés académiques en janvier 2021. Il s'agit d'un ensemble d'événements au cours desquelles différentes parties prenantes aux universités ou à Sciences Po pourront réfléchir sur la situation des libertés académiques en France et dans le monde.

Il y aura deux tables rondes le lundi, notamment en présence de dirigeants d'université, dans les deux cas en présence de Frédéric Mion. La première porte sur les risques et les menaces que font peser les gouvernements autoritaires ou illibéraux sur les universités, avec comme invités confirmés Michael Ignatieff, recteur de CEU, et le Dr Günter M. Ziegler, de la Freie Universität de Berlin. La deuxième sera consacrée aux tensions entre les différentes parties prenantes à l'université, telles qu'elles peuvent actuellement être illustrées par les questions de *cancel culture* sur les campus américains. Ce thème est d'ailleurs proche de la ligne conductrice de la semaine, et les invités déjà confirmés sont Lee Bollinger, président de Columbia ainsi que Thomas Chatterton Williams, ancien enseignant à Sciences Po et co-signataire de la « *Harper's Letter* » contre la *cancel culture*.

Le mardi sera le cadre d'un événement impliquant les étudiants de Sciences Po, qui reste encore largement à construire. Le mercredi sera consacré à une table ronde organisée par le CERI. La situation de Fariba Adelkhah sera bien évidemment au premier plan tout au long de la semaine, et Béatrice Hibou, membre de son comité de soutien, participera à cette table ronde, ainsi qu'une collègue turque, limogée de son université et accueillie à Sciences Po dans le cadre du programme PAUSE, ainsi qu'une collègue brésilienne. Le jeudi aura lieu un événement organisé par le CHSP et supervisé par Pap Ndiaye, avec pour but de mettre en perspective historique un certain nombre de débats qui agitent actuellement la communauté académique ou qui portent plus largement sur les libertés académiques. En clôture de cette semaine, M. Plantin animera une table ronde réunissant cinq collègues, avec une discussion centrée sur la liberté académique *hic et nunc* et la situation en France aujourd'hui, dans le contexte de nombreux débats animés, soulevés notamment par le projet de loi LPPR et les amendements qu'il suscite au Sénat. Il y aura trois collègues juristes : Julie Klein, Fabrice Melleray, Danny Cohen, ainsi que Julia Cagé, qui travaille en particulier sur l'organisation et l'indépendance des médias, ainsi Pierre François, directeur de l'École de la recherche.

Paul-André Rosental, constatant les divisions de la communauté académique sur la LPPR [Loi de programmation pour la recherche 2021-2030] demande à Cornelia Woll le rôle que pourrait jouer le Conseil scientifique sur cette question. Il serait très intéressant que les membres du Conseil se saisissent de ce sujet, lisent le texte ensemble, le travaillent et le discutent.

Cornelia Woll constate qu'il y a effectivement eu des interrogations et des discussions portant sur ce projet de loi dans la plupart des centres et départements. L'option d'une discussion précédée d'une intervention d'une spécialiste, en l'occurrence Christine Musselin, ainsi que cela a été fait au sein du CHSP, pourrait être envisagée.

Guillaume Plantin considère que le débat sur cette loi comporte deux dimensions. La première porte sur les conséquences qu'elle aurait sur la politique de Sciences Po. C'est un aspect auquel il s'intéresse depuis le début du débat : elle aurait notamment des implications sur le développement de la politique scientifique. Il en discutera naturellement lors des réunions avec les directeurs d'unité ou dans le cadre de ce Conseil. La deuxième dimension est de déterminer si cette loi constitue une bonne politique publique ou une mauvaise politique publique en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Un événement dans un format similaire à l'intervention de Mme Musselin au CHSP, proposant une approche scientifique et comparée, avec du recul, lui semble plus intéressant qu'une discussion entre membres au sein du Conseil.

Paul-André Rosental considère que Sciences Po est particulièrement concerné, en raison de certaines dispositions de la loi qui ressemblent à des dispositifs et à des pratiques spécifiques à Sciences Po. Il serait donc pertinent de se saisir institutionnellement de la question et de répondre à l'inquiétude des collègues sur cette réforme.

Jeanne Lazarus estime qu'il serait difficile d'avoir un séminaire discutant de la loi, comme d'un simple objet scientifique relevant du domaine de Sciences Po, et d'avoir de l'autre côté une discussion au Conseil scientifique qui se limiterait à se demander comment l'institution pourrait profiter des opportunités générées par la loi. Il est important d'avoir une discussion sur ces deux enjeux réunis.

Cornelia Woll pense que ce sujet mérite un temps de discussion dédié, dans un format aussi ouvert que possible à l'extérieur du Conseil. Elle invite les membres du Conseil à lui faire des suggestions quant au format adéquat.

Lucas Puygrenier intervient au nom des doctorants de Sciences Po sur le dossier de la prolongation des financements doctoraux, destinée à pallier les effets de la pandémie sur les jeunes chercheurs. Selon les informations qui leur ont été fournies par l'École de la recherche, il est prévu, pour les doctorants sous contrat FNSP qui représentent une part importante des doctorants, que la FNSP apporte deux euros pour chaque euro investi par laboratoire dans une prolongation, mais restreigne sa contribution à deux mois de financement. Il a cependant été demandé aux doctorants, y compris ceux sous contrat FNSP, de déposer en concertation avec leur directeur ou directrice de thèse des dossiers de demande de prolongation allant d'un à douze mois. Malgré cela, rien n'a été prévu *de facto* pour les étudiants sous contrat FNSP ayant besoin de plus de trois mois de prolongation, alors que beaucoup de recherches doctorales, notamment du fait de l'arrêt de l'accès au terrain et du confinement, ont pris un retard largement supérieur à ces trois mois. Les étudiants considèrent que si les laboratoires ne financent qu'un mois, en complément des deux mois apportés par la FNSP, beaucoup de doctorants vont manquer de temps d'enquête pour être en mesure de produire des thèses de qualité, voire finir leur thèse sans revenus.

Le préjudice est donc double, d'abord en matière de qualité scientifique, car cette mesure aura un impact certain sur la qualité des thèses produites à Sciences Po dans les prochaines années, mais également au niveau des chances d'accès à un emploi académique, alors que de nombreuses autres universités se sont mobilisées plus rapidement et que leurs doctorants ont déjà obtenu des prolongations supérieures à six mois, parfois même avec un complément de l'aide du ministère apporté par les établissements concernés. Ces doctorants, qui auront disposé d'un délai accru pour collecter leurs matériaux et réaliser leurs recherches seront indéniablement mieux placés lors de la période de l'après-thèse dans la compétition, féroce, pour les postes académiques.

Il voudrait donc s'adresser aussi bien autant à la FNSP qu'aux directeurs et directrices d'unité. En l'état actuel, le dispositif destiné aux doctorants n'est absolument pas satisfaisant. Les doctorants demandent donc que, pour l'ensemble des demandes dont le sérieux aura été attesté au sein des laboratoires, les besoins réels de prolongation soient assumés financièrement par Sciences Po, y compris les besoins qui dépasseraient les trois mois, et ce sans inégalités entre laboratoires et disciplines.

Il demande aux directeurs et directrices d'unité leur position concernant le financement de ces prolongations et s'ils sont en mesure de s'engager à financer les prolongations de contrat de leurs doctorants à hauteur des besoins réels engendrés par la crise. En outre, les doctorants demandent à la FNSP de relever le seuil de deux mois au maximum par doctorant, qui place les laboratoires dans une position délicate et qui est source de fortes inégalités entre doctorants, comme tous les laboratoires n'ont pas reçu le même nombre de demandes de prolongation de financement et n'ont pas non plus les mêmes moyens budgétaires pour y répondre.

Cornelia Woll indique qu'il s'agit bien d'un dossier très important, et s'engage, ainsi que Guillaume Plantin, à engager la discussion au sein de la formation restreinte du Conseil scientifique, Pierre François ayant dû quitter momentanément la séance plénière.

Olivier Borraz ajoute qu'il avait l'intention d'évoquer cette question dans les points divers de la séance en formation restreinte. Il rejoint toutes les demandes de M. Puygrenier. Il ajoute que la circulaire n'exclut de toute façon pas la possibilité pour le ministère de financer des prolongations de thèse des doctorants, y compris FNSP. Donc, avant même d'explorer la piste FNSP, il devrait être possible d'explorer la piste MESRI et de demander au ministère de prendre en charge les contrats FNSP.

Pablo Cussac signale que le sujet a déjà été abordé lors d'une réunion informelle avec M. François le 4 décembre. Les doctorants souhaiteraient avant tout engager la discussion avec les unités de recherche et la FNSP plutôt qu'avec l'École de la recherche.

Cornelia Woll ajoute que les directeurs d'unité, la Direction de Sciences Po et l'École de la recherche conjuguent leurs efforts afin de trouver une solution qui soit la plus favorable aux doctorants. Vu les enjeux, cela fait partie des questions prioritaires pour l'institution.